

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AOUT 2020**

L'an deux mil vingt , le douze août à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 07 août deux mil vingt par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Christian le Roi, Chantal Boussu, Jean-Pierre le luherne, Sébastien Lerestif, Christiane le Lonquer, Isabelle Michel, Gilbert Lacelle, Jacques Mazier, Pierre Connan, Michel Guyomard.

Conseillère liste complémentaire : Virginie Pinel

Etaient absents excusés : Myriam le Corre, Nathalie Silly, Marie Yvonne Gallais, pouvoir à Christian le Roi, Dominique Boulanger, pouvoir à Jean-Pierre le Luherne, Fabienne Chevanton, pouvoir à Sébastien Lerestif.

Secrétaire de séance : Chantal Boussu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2020
- 2) Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020
- 3) Validation de l'appel à projet du Conseil Départemental
- 4) Décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

1) Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2020
2020/39

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 09 juillet 2020

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A UNE ABSTENTION (MICHEL GUYOMARD) APPROUVENT LE PROCES-VERBAL DU 09 JUILLET 2020.

2) Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020
2020/40

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 10 juillet 2020

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A UNE ABSTENTION (MICHEL GUOMARD) APPROUVENT LE PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2020.

3) Validation de l'appel à projet du Conseil Départemental 2020/41

Monsieur le Maire expose aux élus présents le contexte

Dans le cadre du plan de relance, suite à la crise sanitaire qui sévit actuellement, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a mis en place un fonds d'investissement exceptionnel, afin de participer à la reprise de l'activité économique grâce à la commande publique, dans des projets économiques, culturels, sportifs etc des communes.

Le montant global de l'enveloppe est de 10 millions d'euros, le dispositif mis en place prendra la forme de deux appels à projets, le premier lancé fin juillet 2020 et le second à l'automne 2020.

Un seul projet par commune et par appel à projet sera retenu.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature pour le premier appel à projet est le 21 août 2020.

La salle polyvalente étant achevée, il importe dorénavant dans un premier temps :

- d'aménager les abords et l'entrée de manière judicieuse, afin que la population puisse s'approprier le lieu en toute sécurité,
- d'encourager le déplacement à vélo des usagers en installant un abri,
- de valoriser le site en y réalisant un théâtre de verdure et un aménagement paysager

Pour ce faire Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à candidater dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour l'aménagement extérieur du site de la salle polyvalente, sur la tranche de 0 à 50 000.00 € hors taxes, (soit à ce jour 49 952.98 €), pour une aide attendue de 80 % (soit 39 962.38 €). La participation de la commune sera de 9 990.60 €.

OUÏ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

- **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS, DECIDENT DE DEPOSER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR, LE DOSSIER D'APPEL A PROJET DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DANS LA TRANCHE DE 0 A 50 000.00 € POUR UNE SUBVENTION ATTENDUE DE 80 %.**
- **AUTORISENT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUTES LES PIECES INHERENTES AU DOSSIER**

4) Décision modificative 2020/42

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que la salle polyvalente étant achevée, il convient de régler le solde de tout compte aux entreprises.

Il donne la parole à Madame Chantal Boussu Adjointe aux finances

Les décomptes définitifs tiennent compte des révisions de prix et des différents avenants qui n'ont pas été inclus dans le marché.

Afin d'honorer les derniers acomptes, une augmentation de crédit sur l'opération 86 à l'article 2313 est nécessaire pour la somme de 40 000.00 €

Aussi Madame Boussu propose-t-elle de procéder de la façon suivante :

Augmentation de crédit au 2313 opération 86 pour 40 000.00 €

Diminution de crédit au 020 Dépenses imprévues pour 40 000.00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LA DECISION MODIFICATIVE TELLE QUE PROPOSEE PAR MADAME CHANTAL BOUSSU

Questions diverses

- Restauration scolaire

Le poste de cuisinier est à ce jour non pourvu, un appel à candidature a été fait, mais n'a pas abouti, Christian le Roi a demandé de poursuivre cette recherche.

Sur proposition de Monsieur Guirec Arhant, Maire de Tréguier, les municipalités se sont rapprochées de la cuisine de l'hôpital de Tréguier. Le responsable Monsieur le Berre a donné son accord pour un partenariat temporaire, afin d'assurer le service du midi pour l'école à la rentrée de septembre et ce jusqu'en juin 2021. Il a été convenu que le plat chaud sera cuisiné à la cuisine de l'hôpital, pour 1,70 € T.T.C. Des agents de Tréguier prendront en charge le transport avec le véhicule dédié à la cantine. L'entrée et le dessert seront assurés par un agent de Tréguier.

Une commission de menus sera créée en partenariat avec les représentants des parents d'élèves, les élus référents, le personnel dédié et la diététicienne de l'hôpital. Une vigilance accrue sera assurée sur la qualité des repas.

Il n'est en aucun cas envisagé de faire appel à un prestataire extérieur.

Christiane le Lonquer précise qu'en accord avec son homologue de Tréguier, Marie-Yvonne Madec avec qui elle a travaillé pour que les desideratas des différents partenaires soient pris en considération, une vigilance accrue sera portée sur le respect de la convention notamment sur la qualité alimentaire.

- Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité de cuisine centrale dans un délai de six mois.

L'étude portera sur la restauration de l'école, de la résidence autonomie et des collectivités alentour qui le souhaitent.

Si une cuisine centrale se met en place, un gestionnaire sera chargé d'en assurer le bon fonctionnement. Le personnel est déjà réparti dans les différentes cuisines des collectivités limitrophes.

Chantal Boussu précise que si le projet de cuisine centrale est retenu, il serait envisagé de mettre en place un système de portage de repas pour les personnes âgées.

- Le Conseil Départemental a de nouveau été interpellé et une réunion a été organisée en mairie. Les sujets abordés ont été les accidents récents qui ont eu lieu sur la commune, et les soucis de sécurité récurrents au niveau du Guindy, Kernormand, du Pont Neuf, du Quillio et de la RD8 entre le rond point du super U et Kergroas.

Ces problèmes étant situés sur les différentes départementales, la municipalité ne peut intervenir de son propre chef, les élus doivent donc composer avec toutes les personnes et services concernés.

- Le Syndicat d'eau de Kernévec a élu ce matin son Président, Guirec Arhant et son Vice-Président, Christian le Roi.

- Jacques Mazier, propose d'équiper les écoles en informatique. Les écoles de Tréguier sont relativement bien équipées, au fil des années de gros efforts ont été fait en ce sens.

Séance levée à 19 h 00

Le Maire

La Secrétaire

Les Conseillers municipaux